



Luynes, quand les « gros bonnets » bloquent l'accès!!!



S'il est parfois arrivé que les personnels de la maison d'arrêt de Luynes bloquent l'accès à l'établissement (se faisant immédiatement menacés de poursuites disciplinaires qui n'ont jamais manqué de se transformer en sanctions réelles), parfois les situations s'inversent... Et c'est lorsque les personnels viennent au travail qu'ils sont empêchés d'y aller !!!

Ici, certains agents et intervenants arrivent au travail en craignant tout simplement de ne pas pouvoir passer la porte !

Certes, les contrôles sont indispensables à l'entrée d'un établissement pénitentiaire ! Certes, il faut pouvoir décourager et lutter contre les trafics en tout genre, mais jusqu'à quel point ???

Le problème n'est pas nouveau, mais force est de constater que la politique en la matière semble se rigidifier jusqu'à l'absurde ces derniers temps ... En quelques semaines, le Procureur de la République, un personnel du greffe, du privé et plusieurs agents du SPIP se sont vus coincer à la porte et menacer de se voir interdire l'accès à l'établissement tant qu'ils ne seraient pas en capacité de passer le portique de détection sans sonner... Pourtant, après avoir retiré bijoux, chaussures et autres objets métalliques, l'évidence serait bien d'admettre que ces personnes n'avaient rien à cacher si ce n'est un sous-vêtement comprenant parfois une partie métallique, bien utile aux femmes au quotidien... L'administration semble exiger un strip-tease intégral alors que **pourtant, une solution simple existe qui permet un contrôle rapide et discret : "La poêle à frire" ! Mais apparemment, le bon sens n'est pas la qualité première des consignes de la direction !**

Comment accepter que des personnels puissent être bloqués à la porte pendant près d'une heure le temps que le surveillant au portique (qui est d'ailleurs souvent bien gêné par la situation) obtienne l'autorisation de la direction d'effectuer un contrôle au détecteur métallique manuel ? Comment comprendre que les collègues féminines, puisqu'en réalité elles seules subissent la situation, se voient inviter à rentrer chez elles se changer ou conseiller d'investir dans des brassières pour venir travailler ? Nous ne savons pas si les surveillantes ou les magistrates bénéficient d'une prime d'habillement à cet effet, mais assurément les agents du SPIP non !!

Ce petit pamphlet vous fera certainement sourire, mais en réalité la crainte de subir cette situation au quotidien ne relève plus du comique de répétition... En effet, ce type de pratique est non seulement discriminatoire pour les femmes mais ne peut que favoriser les propos sexistes. L'administration pénitentiaire doit au contraire mener une politique volontariste pour faire de l'égalité femmes / hommes une réalité !

Merci de bien vouloir régler immédiatement et intelligemment cette situation afin de permettre à chacun de ne pas perdre plus de temps que nécessaire, de pouvoir conserver sa dignité en venant au travail et de ne pas se voir imposer ce stress supplémentaire à celui déjà généré au quotidien par des conditions de travail trop souvent difficiles.